

Crédits supplémentaires pour 2019

(2^e série)

Préavis N° 2019 / 43

Lausanne, le 24 octobre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2019, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	<u>3'348'100.00</u>	<u>-3'216'600.00</u>	<u>131'500.00</u>
(détail en page 2 du préavis)			
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>429'300.00</u>	<u>-186'700.00</u>	<u>242'600.00</u>
(détail en page 25 du préavis)			
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
(détail en page 29 du préavis)			

2. Détail des demandes

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité		Services industriels
NATURE	301 Traitements	233'700	-23'700		304'100	-76'600		-128'200	309'300
	303 Cotisations aux assurances sociales	21'600	-2'400		27'000	-6'600		-11'100	28'500
	304 Cotisations à la caisse de pensions	22'900	-6'400		36'100	-11'000		-15'300	26'300
	309 Autres charges de personnel	12'000			1'400			-2'700	10'700
	310 Imprimés et fournitures de bureau	18'800	-24'100						-5'300
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	123'200	-63'200	-8'000	1'300				53'300
	312 Eau, énergie et chauffage				2'500	12'600			15'100
	313 Marchandises	27'300	-800	5'100					31'600
	314 Entretien des biens immobiliers		403'700	168'000		247'200			818'900
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		-500	131'700	-218'000		-15'000		-101'800
	316 Loyers et redevances d'utilisation				276'500	109'000			385'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements	-2'300			-700				-3'000
	318 Autres prestations de tiers	226'400		36'000	860'400	-120'800		130'000	1'132'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	21'000							21'000
	365 Subventions à des institutions	-5'000		950'000					945'000
	366 Aides individuelles		50'000						50'000
	380 Attributions aux réserves		-250'000					-130'000	-380'000
	390 Imputations internes	600	-600	11'000					11'000
	Total des charges	700'200	82'000	1'293'800	1'290'600	153'800	-15'000	-157'300	3'348'100
	434 Redevances et prestations facturées				-748'500		-32'700		-781'200
	436 Dédommagements de tiers	-100'400	-23'700	-168'000	-107'900				-400'000
439 Autres recettes	-409'500	-180'000	-44'100			-1'000'000		-1'633'600	
451 Participation du Canton aux charges				-70'000	-73'600			-143'600	
480 Prélèvements sur les réserves					-247'200			-247'200	
490 Imputations internes				-11'000				-11'000	
Total des revenus	-509'900	-203'700	-212'100	-937'400	-320'800	-1'032'700	0	-3'216'600	
TOTAL PAR DIRECTION	190'300	-121'700	1'081'700	353'200	-167'000	-1'047'700	-157'300	131'500	
Page du préavis	page 3	page 7	page 11	page 16	page 21	page 23	page 24		

1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		1103 Secrétariat municipal	1110 Secrétariat général	1401 Service de la culture	1920 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne	
NATURE	301 Traitements	152'000		81'700		233'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	14'000		7'600		21'600
	304 Cotisations à la caisse de pensions	21'700		1'200		22'900
	309 Autres charges de personnel	12'000				12'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau			29'200	-10'400	18'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		7'800	115'400		123'200
	313 Marchandises	1'300		26'000		27'300
	317 Déplacements, débours, dédomm.	700		-3'000		-2'300
	318 Autres prestations de tiers	-12'000	-20'800	171'800	87'400	226'400
	319 Impôts, taxes et frais divers			21'000		21'000
	365 Subventions à des institutions				-5'000	-5'000
	390 Imputations internes	600				600
	Total des charges	190'300	-13'000	450'900	72'000	700'200
	436 Dédommagements de tiers			-100'400		-100'400
	439 Autres recettes			-350'500	-59'000	-409'500
Total des revenus	0	0	-450'900	-59'000	-509'900	
TOTAL CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	190'300	-13'000	0	13'000	190'300	
	Page du préavis	page 4	page 4	page 5	page 6	

110 Secrétariat municipal**1103 Secrétariat municipal**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
1103.301	Traitements	CHF	6'960'200.-	CHF	0.-	CHF 152'000.-
1103.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	638'200.-	CHF	0.-	CHF 14'000.-
1103.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	935'700.-	CHF	0.-	CHF 21'700.-
1103.313	Marchandises	CHF	45'300.-	CHF	0.-	CHF 1'300.-
1103.317	Déplacements, débours, dédomm.	CHF	315'800.-	CHF	0.-	CHF 700.-
1103.390	Imputations internes	CHF	2'181'100.-	CHF	0.-	CHF 600.-

Transferts de 1 ept du Secrétariat général et cadastre de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (SGLEA-C) et de 1 ept du Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de l'économie (SGSE) au Secrétariat municipal (SMUN)

Le 1^{er} janvier 2019, deux postes (2 ept) d'huissiers courrier ont été transférés du SGLEA-C et du SGSE au SMUN afin de regrouper les compétences dans ce domaine. Ce transfert a été effectué après l'établissement du budget 2019. Outre les traitements, les charges sociales et les cotisations à la caisse de pensions, les charges liées à la fonction des deux collaborateurs ont été transférées soit : le carburant, l'équipement, l'entretien et la place de parc liés au scooter de fonction, une place de parc à CHF 150.- par mois, du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, date de résiliation.

Voir aussi sous 2000 « Secrétariat général » et 4100 « Secrétariat général et cadastre ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
1103.309	Autres charges de personnel	CHF	65'500.-	CHF	0.-	CHF 12'000.-
1103.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'818'500.-	CHF	0.-	CHF -12'000.-

Prévention de la méningo-encéphalite à tique par la vaccination

Suite à la mise en place des nouvelles recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la prévention de la méningo-encéphalite à tique, une campagne de vaccination est nécessaire dès cette année. Elle sera effectuée et prise intégralement en charge par le budget de l'Unité santé et sécurité au travail (USST).

1110 Secrétariat général

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
1110.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	8'800.-	CHF	0.-	CHF 7'800.-
1110.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'017'100.-	CHF	0.-	CHF -7'800.-

Acquisition et aménagement d'un container pour stocker les archives de la Commission immobilière

La Commission immobilière doit libérer le local où ses archives sont actuellement stockées d'ici fin 2019. Un container, équipé d'étagères, doit être acheté afin d'assurer l'entreposage de ces documents sans limite de temps. Il s'agit d'une dépense unique qui sera compensée par une réduction ponctuelle des dépenses d'honoraire de la Commission immobilière.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
1110.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'017'100.-	CHF	0.-	CHF -13'000.-

Voir détail sous 1920 « Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne », demande « Remplacement du chef du Service des bibliothèques et archives ».

1401 Service de la culture

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
1401.301	Traitements	CHF	6'215'400.-	CHF	0.-	CHF 81'700.-
1401.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	571'300.-	CHF	0.-	CHF 7'600.-
1401.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	814'100.-	CHF	0.-	CHF 1'200.-
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	464'700.-	CHF	0.-	CHF 29'200.-
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	156'500.-	CHF	0.-	CHF 15'000.-
1401.313	Marchandises	CHF	135'400.-	CHF	0.-	CHF 26'000.-
1401.317	Déplacements, débours, dédomm.	CHF	36'500.-	CHF	0.-	CHF -3'000.-
1401.318	Autres prestations de tiers	CHF	486'000.-	CHF	0.-	CHF 171'800.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	370'400.-	CHF	0.-	CHF 21'000.-
1401.439	Autres recettes	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF -350'500.-

Sponsoring : mudac, Collection de l'Art Brut et Musée historique de lausanne

Au vu des coûts engendrés pour la mise sur pied des différentes expositions, les directeurs des musées font appel à des sponsors. Les montants obtenus varient selon les années et les thèmes proposés. Ces aides financières permettent aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections (salaire partiel des commissaires d'exposition, visites guidées, catalogues, scénographie, achats d'œuvres, frais de transports des œuvres, etc.).

mudac :

Le sponsoring obtenu par le mudac en 2019 se monte à CHF 279'500.-. Il est destiné en partie à la mise sur pied des différentes expositions présentées par le musée, ainsi qu'à l'enrichissement de sa collection d'art verrier (achats de matériel, achats d'œuvres, frais de transports des œuvres, annonces publicitaires dans différents médias, frais de vernissage, mandats confiés à des spécialistes, etc.). Afin de compenser ces frais supplémentaires, le mudac propose également une économie de CHF 11'000.- sur la rubrique « Imprimés et fournitures de bureau » (1401.310).

Collection de l'Art Brut (CAB) :

Le sponsoring obtenu à ce jour en faveur de la CAB, se monte à CHF 46'000.-. Il est destiné à la mise sur pied des différentes expositions ainsi qu'au projet d'aménagement de l'accueil du musée (frais de transports des œuvres, achat matériel pour la scénographie, achat mobilier pour l'accueil du musée, rémunération spécialistes pour la rédaction et la traduction de textes pour catalogues, etc.). Afin de compenser ces frais supplémentaires, la CAB propose également une économie de CHF 28'000.- sur les rubriques « Déplacements, débours, dédommagements » (1401.317) et « Autres prestations de tiers » (1401.318).

Musée historique de Lausanne (MHL) :

Le sponsoring obtenu par le MHL, se monte à CHF 25'000.-. Il est destiné à la mise sur pied de l'exposition « Silhouette » (achat de matériel pour la construction du décor, mandats confiés à des spécialistes pour le graphisme de la publication et campagne photographique, etc.).

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	156'500.-	CHF	0.-	CHF 100'400.-
1401.436	Dédommagements de tiers	CHF	-110'000.-	CHF	0.-	CHF -100'400.-

Reconstitution des collections touchées par le dégât d'eau du mudac

En novembre 2008, une inondation est survenue dans un dépôt du mudac où était stockée une partie des collections du musée. L'assureur a considéré qu'une partie des œuvres avait subi des dégâts irréversibles et a indemnisé la Commune de Lausanne, à hauteur de CHF 259'000.-, en compensation des dommages totaux subis, soit la somme équivalente aux valeurs d'assurances déclarées. Il a été alors décidé que le montant de l'indemnité serait affecté à la reconstitution des collections du mudac touchées lors de l'inondation. A fin juillet 2019, le solde disponible de ce compte se monte à CHF 116'200.-.

En 2019, le mudac fera l'acquisition de diverses œuvres en vue de la reconstitution des collections, pour une valeur de CHF 100'400.-, selon devis. Ces acquisitions seront entièrement compensées par un prélèvement sur l'indemnité déjà perçue.

1920 Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
1920.310	<i>Imprimés et fournitures de bureau</i>	CHF	223'600.-	CHF	0.-	CHF -10'400.-
1920.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	CHF	172'000.-	CHF	0.-	CHF 15'400.-
1920.365	<i>Subvention à des institutions</i>	CHF	604'500.-	CHF	0.-	CHF -5'000.-

Organisation du Prix du Polar romand en novembre 2019 par le Service des Bibliothèques et archives de la ville (BAVL)

Le 19 juin 2019, la Ville de Lausanne a pris note de la décision de la Fondation pour l'Écrit, liée à Palexpo, de se retirer de l'organisation du Prix du Polar Romand. La Ville, par le biais de sa politique du livre a pris acte de ce retrait et a décidé de reprendre l'organisation de cet événement à sa charge. Cet événement est prévu pour le 13 novembre prochain et se déroulera à la salle Charles Apothéloz du théâtre de Vidy Lausanne. L'organisation de cette soirée, non prévisible au moment de l'établissement du budget 2019, va impacter la rubrique 1920.318 avec une charge supplémentaire totale de CHF 15'400.- : service technique pour la soirée (théâtre Vidy-Lausanne) CHF 2'000.- TTC, cocktail dînatoire (300 personnes) CHF 8'000.- TTC, Graphisme événement (DIY) CHF 3200.- TTC, mandat pour flyers et visuel (fournisseur à déterminer) CHF 2'200.- TTC. Ce dépassement de CHF 15'400.- de la rubrique 1920.318 sera compensé à hauteur de CHF 5'000.- à prendre sur la rubrique 1920.365 (subventions casuelles) ainsi que CHF 10'400.- sous la rubrique 1920.310. Ces rubriques se compenseront donc sans charges supplémentaires pour le service.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
1920.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	CHF	172'000.-	CHF	0.-	CHF 13'000.-

Remplacement du chef du Service des bibliothèques et archives

Lors de la procédure d'engagement de la nouvelle cheffe du Service des bibliothèques et archives, il a été fait recours à un mandataire spécialisé. Le budget du BAVL étant insuffisant pour prendre cette dépense en charge, le montant sera compensé par un montant équivalent du budget du Secrétariat général de la Direction de la culture et développement urbain.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
1920.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	CHF	172'000.-	CHF	0.-	CHF 9'000.-
1920.439	<i>Autres recettes</i>	CHF	-185'000.-	CHF	0.-	CHF -9'000.-

Partenariat entre le BAVL et La Télé

Dans le cadre d'un partenariat formalisé entre La Télé et le BAVL, pour la promotion sur le canal de La Télé des portraits filmés des auteurs et auteures sélectionnés pour le Prix des lecteurs, un montant sera facturé au BAVL. En échange d'un volume publicitaire mis à disposition par La Télé, le BAVL lui a octroyé les avantages rédactionnels destinés aux partenaires médias. Selon le principe de la comptabilisation au brut, les partenaires saisissent chacun dans leurs comptes le total des prestations fournies mutuellement et définies, soit dans le cas décrit ci-dessus, un montant de CHF 9'000.- en charge sous rubrique 1920.318 et en recette sous rubrique 1920.439. A noter que ce partenariat est renégocié chaque année, de ce fait il ne peut être intégré de manière pérenne au budget courant.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.	
1920.318	Autres prestations de tiers	CHF	172'000.-	CHF	0.-	CHF	50'000.-
1920.439	Autres recettes	CHF	-185'000.-	CHF	0.-	CHF	-50'000.-

Partenariat entre le BAVL et la Ville de Genève « Lire ça déchire »

Un projet innovant mené conjointement entre les bibliothèques de Lausanne et les bibliothèques municipales de Genève intitulé « Lire ça déchire » a obtenu une subvention de la part de l'Office fédéral de la culture (dont CHF 50'000.- ont été versés en notre faveur). Pour mener à bien ce projet via des actions de promotion de la lecture auprès de l'Ecole professionnelle de Lausanne (EPSIC), le BAVL a mandaté une compagnie de théâtre. A ce jour, le service a déjà versé la somme de CHF 40'000.- à la compagnie et il est prévu une charge supplémentaire de CHF 10'000.- pour la création de matériel de communication/graphisme. Dès lors, les rubriques 1920.318 et 1920.439 se compenseront donc sans charges supplémentaires pour le service, soit dans le cas décrit ci-dessus, un montant de CHF 50'000.- en charge sous la rubrique 1920.318 et une recette supplémentaire de CHF 50'000.- sous la rubrique 1920.439.

2. SECURITE ET ECONOMIE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		2000 Secrétariat général	2300 Service du contrôle des habitants	2410 Corps de police	2501 Protection civile	2910 Eau potable	2911 Evacuation eaux claires et usées	
NATURE	301 Traitements	-71'500	68'000	-20'200				-23'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	-6'600	6'000	-1'800				-2'400
	304 Cotisations à la caisse de pensions	-10'000	6'400	-2'800				-6'400
	310 Imprimés et fournitures de bureau			-24'100				-24'100
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		6'500	-69'700				-63'200
	313 Marchandises	-800						-800
	314 Entretien des biens immobiliers				153'700	250'000		403'700
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	-500						-500
	366 Aides individuelles						50'000	50'000
	380 Attributions aux réserves					-250'000		-250'000
	390 Imputations internes	-600						-600
	Total des charges	-90'000	86'900	-118'600	153'700	0	50'000	82'000
	436 Dédommagements de tiers				-23'700			-23'700
	439 Autres recettes				-130'000		-50'000	-180'000
Total des revenus	0	0	0	-153'700	0	-50'000	-203'700	
TOTAL SECURITE ET ECONOMIE	-90'000	86'900	-118'600	0	0	0	-121'700	
Page du préavis	page 8	page 8	page 8	page 9	page 10	page 10		

200 Secrétariat général**2000 Secrétariat général**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	CHF 2'859'900.-	CHF 0.-	CHF -71'500.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 261'500.-	CHF 0.-	CHF -6'600.-
2000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 396'900.-	CHF 0.-	CHF -10'000.-
2000.313	Marchandises	CHF 35'400.-	CHF 0.-	CHF -800.-
2000.315	Entretien d'objets mobiliers et d'install.	CHF 500.-	CHF 0.-	CHF -500.-
2000.390	Imputations internes	CHF 167'800.-	CHF 0.-	CHF -600.-

Voir détail sous la rubrique 1103 « Secrétariat municipal », demande « Transferts de 1 ept du Secrétariat général et cadastre de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (SGLEA-C) et de 1 ept du Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de l'économie (SGSE) au Secrétariat municipal (SMUN) ».

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2300.301	Traitements	CHF 3'507'300.-	CHF 28'800.-	CHF 36'000.-
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 321'800.-	CHF 2'500.-	CHF 3'100.-
2300.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 472'500.-	CHF 1'700.-	CHF 2'100.-

Engagement d'un·e auxiliaire pour pallier une absence longue durée pour cause de maladie

Le secteur public « Suisses et permis C » déplore l'absence d'un collaborateur, pour raison de santé, depuis le 15 janvier 2019. Il en résulte une situation difficile pour les collaborateur·trice·s en place, et l'aide d'un auxiliaire de remplacement est indispensable si l'on entend remplir la mission de service public sans en péjorer la qualité. Dans un premier temps et dans l'attente d'une évolution positive de l'état de santé du collaborateur concerné, nous sollicitons un auxiliaire pour une durée de six mois, à reconsidérer en temps utile, en collaboration avec l'Unité santé et sécurité au travail (USST) qui a été sollicitée et qui suit la situation au plus près.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2300.301	Traitements	CHF 3'507'300.-	CHF 28'800.-	CHF 32'000.-
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 321'800.-	CHF 2'500.-	CHF 2'900.-
2300.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 472'500.-	CHF 1'700.-	CHF 4'300.-
2300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 11'300.-	CHF 0.-	CHF 6'500.-

Augmentation d'effectif de 1.5 ept

Il est prévu de créer un poste d'agent·e recenseur·euse au 1^{er} novembre 2019, ainsi que 0.5 poste de chargé·e de formation au 1^{er} septembre 2019, par transfert du Corps de police.

Le crédit supplémentaire présenté permettra d'assumer les traitements et charges sociales découlant de cette augmentation d'effectif et de financer l'acquisition d'un poste de travail complet pour l'agent·e recenseur·euse, comprenant le mobilier et le poste informatique équipé des logiciels nécessaires à sa mission.

Voir aussi sous 2410 « Corps de police ».

2410 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2410.301	Traitements	CHF 71'743'400.-	CHF 0.-	CHF -20'200.-
2410.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 6'564'400.-	CHF 0.-	CHF -1'800.-
2410.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 10'488'400.-	CHF 0.-	CHF -2'800.-

Voir détail sous la rubrique 2300 « Service du contrôle des habitants », demande « Augmentation d'effectif de 1.5 pt ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2410.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 264'000.-	CHF 0.-	CHF -24'100.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 2410 « Corps de police », demande « Remplacement du local de chantier de la signalisation routière ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2410.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 607'500.-	CHF -10'200.-	CHF -69'700.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Remplacement des ordinateurs de la Police judiciaire ».

250 Service de protection et sauvetage

2501 Protection civile

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 260'000.-	CHF 0.-	CHF 23'700.-
2501.436	Dédommagements de tiers	CHF -3'400.-	CHF 0.-	CHF -23'700.-

Remplacement des parois en bois de la construction de protection civile de Coteau-Fleuri

Suite aux intempéries des 11 et 12 juin 2018, la construction de Coteau-Fleuri a été inondée. Il en a résulté une détérioration d'un certain nombre de parois en bois stratifié, dont le remplacement s'avère nécessaire.

Cette remise en état n'était bien entendu pas prévisible lors de l'établissement du budget 2019, raison pour laquelle un crédit supplémentaire s'avère indispensable. Précisons encore que ces coûts sont entièrement compensés par une prise en charge de ces frais par l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 269'000.-	CHF 0.-	CHF 130'000.-
2501.439	Autres recettes	CHF -7'900.-	CHF 0.-	CHF -130'000.-

Réparation des portes blindées coulissantes de trois abris publics

Lors d'un contrôle périodique des abris de protection civile conduit par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), il est apparu que le système de fonctionnement des portes blindées coulissantes de trois abris publics était défectueux. Les portes ne coulissent plus et restent bloquées. Il s'agit là d'un phénomène normal découlant de plus de vingt ans de mise en service. Les installations concernées sont le parking de Beaulieu, le parking de l'Ecole Hôtelière ainsi que de la Longeraie au Mont-sur-Lausanne.

Afin de remettre ces abris en conformité, il convient de remplacer les glissières des portes blindées, ce qui nécessite également des travaux de maçonnerie. Le coût total de ces travaux est estimé à CHF 130'000.-. Toutefois, s'agissant d'une remise à niveau d'infrastructures destinées à la protection de la population, dits coûts sont entièrement compensés par un prélèvement correspondant dans le fonds de contributions de remplacement liées aux abris de protection civile.

291 Service de l'eau2910 Eau potable

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2910.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 841'800.-	CHF 0.-	CHF 250'000.-
2910.380	Attributions aux réserves	CHF 7'181'400.-	CHF 0.-	CHF -250'000.-

Demande d'augmentation du budget d'entretien des ouvrages d'exploitation

L'entretien des ouvrages d'exploitation a été effectué, entre 2014 et 2018, via un préavis spécifique de CHF 1 million, soit environ CHF 200'000.- par année. A partir de janvier 2019, le Service de l'eau a demandé à la Municipalité que ces travaux d'entretien courant fassent l'objet d'un compte spécifique dans le budget de fonctionnement, et non plus d'un préavis. Pour cette année 2019, trois ouvrages requièrent des travaux d'entretien relativement importants et qui n'avaient pas été budgétisés, il s'agit :

- des anciens ouvrages sur le pourtour du lac de Bret qu'il faut désaffecter conformément à la concession en notre faveur (ancienne galerie, ancienne passerelle et tour de prise d'eau et ancien bâtiment d'oxygénation), pour un montant d'environ CHF 100'000.- HT ;
- de travaux d'étanchéité de deux ouvrages d'épaississement des eaux de rétrolavage de l'usine de Lutry, dont les fuites induisent des désordres susceptibles d'empirer et de faire augmenter le coût futur des réparations, pour un montant d'environ CHF 50'000.- HT ;
- de travaux d'analyses des bétons et des armatures (carottages, radiographie des bétons, mesures du potentiel de corrosion par injection de courant, etc.) du réservoir de Chailly construit en 1900 afin de pronostiquer son état de stabilité actuel et sa durée de vie résiduelle, pour un montant d'environ CHF 50'000.- HT ;
- de travaux de création d'une place de dépôtage à l'usine d'ultrafiltration de Sonzier, afin de se conformer aux exigences de l'OPAM, pour un montant d'environ CHF 50'000.- HT.

2911 Evacuation eaux claires et usées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2911.366	Aides individuelles	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 50'000.-
2911.439	Autres recettes	CHF -200.-	CHF 0.-	CHF -50'000.-

Nouvelle directive concernant l'attribution de subventions pour les installations permettant la réutilisation des eaux pluviales

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2017/35 « Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Economiser l'eau pour et par les Lausannois » du 30 août 2017, la Municipalité a décidé d'élaborer un règlement et de mettre en œuvre un subside visant à encourager la réutilisation des eaux pluviales, en mettant en place un système de subside lié aux volumes de cuve entre 150 et 500 litres représentant un subside de CHF 150.- à 500.- (CHF 500.- étant le subside maximum par installation), financé par le Fonds pour le développement durable jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par an et pour une durée de trois ans.

3. SPORTS ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		3000 Secrétariat général	3810 Service des sports	3922 Unités prestations	
NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		39'000	-47'000	-8'000
	313 Marchandises		5'100		5'100
	314 Entretien des biens immobiliers		168'000		168'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		131'700		131'700
	318 Autres prestations de tiers	-11'000		47'000	36'000
	365 Subventions à des institutions		950'000		950'000
	390 Imputations internes	11'000			11'000
	Total des charges	0	1'293'800	0	1'293'800
	436 Dédommagements de tiers		-168'000		-168'000
	439 Autres recettes		-44'100		-44'100
	Total des revenus	0	-212'100	0	-212'100
TOTAL SPORTS ET COHESION SOCIALE		0	1'081'700	0	1'081'700
Page du préavis		page 11	page 12	page 15	

3000 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3000.318	Autres prestations de tiers	CHF 288'200.-	CHF 0.-	CHF -11'000.-
3000.390	Imputations internes	CHF 267'600.-	CHF 0.-	CHF 11'000.-

Augmentation de la surface louée pour le Bureau lausannois des immigrés (BLI) dès le 2^e semestre 2019

Suite à l'augmentation de la surface de locaux dès le 2^e semestre 2019, le loyer et les charges du BLI subissent une augmentation de CHF 11'000.-. Ce montant sera compensé par une diminution correspondante du compte 3000.318.

L'augmentation de la surface louée a été validée du fait que les collaboratrice-eur-s du BLI étaient à l'étroit et par la libération de la mezzanine par le Service du travail. Ainsi, outre l'espace de réception déjà existant, des bureaux permettant des entretiens individuels avec les usager-ère-s seront mis en place.

Voir aussi sous 4900 « Service du logement et des gérances ».

3810 Service des sports

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
3810.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	179'700.-	CHF	0.-	CHF 39'000.-
3810.313	Marchandises	CHF	716'000.-	CHF	0.-	CHF 5'100.-
3810.439	Autres recettes	CHF	-275'300.-	CHF	0.-	CHF -44'100.-

Achat de matériel – Publicités institutionnelles

Depuis le 1^{er} mai 2018, la Ville de Lausanne s'est dotée d'une nouvelle identité institutionnelle qui a modernisé la tradition des armoiries communales.

Le Service des sports a acquis toute une série de matériel avec pour identité de marque « Lausanne – Capitale olympique » pour les manifestations, événements, congrès, etc. (tentes, panneaux, oriflammes, chaussettes à vaubans, rubalises, bâches, banderoles), comportant la nouvelle identité de la Ville.

Les diverses dépenses liées à ces acquisitions se sont élevées à quelque CHF 44'100.-.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber la totalité des coûts du renouvellement de ces publicités institutionnelles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 44'100.- s'avère nécessaire.

Cette dépense sera compensée entièrement par une participation du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) à hauteur de CHF 44'100.- ; recette qui sera comptabilisée sous la rubrique 3810.439 : « Produits divers ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
3810.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	1'301'600.-	CHF	0.-	CHF 168'000.-
3810.436	Dédommagements de tiers	CHF	-14'000.-	CHF	0.-	CHF -168'000.-

Travaux de remise en état à la suite de deux incendiesRestaurant du Lausanne-Sports (LS) au Stade olympique de la Pontaise

Le 17 avril dernier, un incendie s'est déclaré dans le restaurant du LS. Le conduit d'évacuation de fumée du four à pizza a déclenché, par conduite, un feu au niveau de la toiture. L'intervention rapide du Service de protection et sauvetage a permis de limiter la propagation du sinistre. Toutefois, des dégâts ont été constatés. Des travaux d'assainissement ont été réalisés et les réparations ont été effectuées pour un coût total de CHF 47'000.-.

Gradins du Stade de football du Bois-Gentil

Dans la nuit de mercredi à jeudi, peu après minuit le 18 juillet 2019, la tribune en bois du Stade du Bois-Gentil était la proie des flammes. Le feu s'est ensuite propagé au terrain de football, à quelques arbres, ainsi qu'à une haie. L'installation historique, comprenant six niveaux de gradins, a entièrement brûlé.

Des travaux d'assainissement des dégâts liés à cet incendie ont été entrepris : démolition et évacuation de la structure sinistrée de la tribune, assainissement des surfaces perméables, remplacement partielle de la main courante de l'enceinte de la surface de jeu, remplacement de la commande d'arrosage automatique du terrain, plaquage ponctuel des surfaces gazonnées, remplacement de la haie végétale et du grillage métallique délimitant l'ensemble de la parcelle et remplacement de divers objets mobiliers (tondeuse, outillage, brouette).

Rappelons que le Stade du Bois-Gentil accueille des matchs officiels de football et le fera jusqu'au terme du PPA2 du projet des Plaines-du-Loup, d'où la nécessité de procéder à ces travaux.

Ceux-ci sont devisés à CHF 131'000.- et certaines dépenses ont déjà été comptabilisées.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires à absorber les coûts de ces deux incendies, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 168'000.- s'avère nécessaire.

Compensation

Les frais de remise en état du restaurant du LS seront compensés par des recettes de l'ECA estimées à CHF 37'000.-.

Concernant le Stade du Bois-Gentil, l'ECA a confirmé que si le bâtiment ne devait pas être reconstruit (ceci devrait être le cas en lien avec le programme Métamorphose), l'indemnité serait alors ramenée à la valeur vénale, soit un montant versé de l'ordre de CHF 131'000.-.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.		
3810.315	Entretien d'objets mobiliers et d'install.	CHF	571'500.-	CHF	0.-	CHF	131'700.-
3810.365	Subventions à des institutions	CHF	5'405'900.-	CHF	0.-	CHF	-50'000.-

Diverses interventions et réparations – Installations sportivesPiscine de Bellerive

Confronté à des problèmes de puissance du système de pompage de l'eau du lac à la piscine de Bellerive, le Service des sports a procédé au nettoyage complet de la crépine du lac pour un montant non prévu de CHF 4'500.-.

Piscine de Mon-Repos

Confronté à des problèmes récurrents de production d'eau chaude sanitaire, le Service des sports a dû entreprendre une révision des échangeurs de chaleur sur l'installation de production d'eau chaude au courant du mois de juin 2019.

A la suite de ces travaux, le problème de production d'eau chaude n'a malheureusement pas pu être réglé. Après une analyse plus poussée de la situation, il a été constaté que les autres échangeurs liés au chauffage à distance (CAD) et mis en place lors de la construction de la piscine en 1972 n'arrivaient plus à fournir la puissance nécessaire pour assurer les besoins de l'installation sportive (production d'eau chaude sanitaire, chauffage de la ventilation et des radiateurs et chauffage de l'eau des bassins). Le Service des sports a donc entrepris en urgence le changement des deux échangeurs CAD pendant la fermeture estivale 2019 pour assurer les besoins énergétiques de la piscine de Mon-Repos.

Des montants totalisant CHF 80'000.- doivent être engagés pour effectuer cette réparation.

Toujours à la piscine de Mon-Repos, une pompe circulation du chauffage de l'air ambiant a dû être remplacée pour un montant de CHF 5'800.-.

Piscine de Montchoisi

A la suite du mauvais rendement du système de ventilation, les quatre moteurs d'extraction de l'air ont nécessité une intervention urgente d'un coût de CHF 5'000.-, afin de rétablir le bon fonctionnement des installations de ventilation.

Centre Sport Etudes Lausanne (CSEL)

Le lave-vaisselle de la cafétéria du CSEL est tombé en panne. Devant l'impossibilité de le réparer, il a été changé en urgence pour un montant de CHF 5'300.-.

Piscine du Centre sportif de la Vallée de la jeunesse

En juin dernier, une fuite sur l'introduction d'acide dans le système de traitement de l'eau a nécessité une intervention de dépannage en urgence, afin de poursuivre l'exploitation de la piscine. Lors de la fermeture estivale de l'installation sportive, l'entreprise mandatée a procédé au changement du tronçon de conduite concerné pour un montant de CHF 5'500.-.

Tennis-Club Stade-Lausanne

La chaudière du Tennis Club Stade-Lausanne à Vidy produisant l'eau chaude sanitaire pour les vestiaires et le restaurant est tombée en panne ce printemps.

Le chauffagiste mandaté pour l'entretien de l'installation a pu réparer la chaudière de manière très provisoire. Après investigations sur le marché des pièces de rechange, il a été constaté que ces dernières ne sont malheureusement plus disponibles pour ce type de chaudière.

Le remplacement de la chaudière est devisé à CHF 20'000.- et les travaux ont été entrepris à fin août.

Toujours au Tennis Club Stade-Lausanne et suite aux pannes répétées du monte-charge du restaurant, une remise en état complète a été effectuée pour un montant total de CHF 5'600.- afin de répondre aux exigences de sécurité.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires à absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 131'700.- s'avère nécessaire.

Compensation

Il est proposé de compenser partiellement ces dépenses par une économie réalisée, à hauteur de CHF 50'000.-, sur un autre poste budgétaire, à savoir la nature 365 : subventions à des institutions (Aide aux fédérations sportives internationales).

Il conviendrait de rappeler que les autorités du Canton de Vaud et celles de la Ville de Lausanne, Capitale Olympique, ont, en collaboration étroite avec les autorités suisses, élaboré, il y a près de dix ans, des conditions particulièrement favorables (dites conditions-cadre) pour accueillir les fédérations et organisations internationales liées au sport. Dans ce cadre-là, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud prennent en charge, paritairement, les deux premières années de loyers des bureaux des fédérations sportives internationales s'installant à Lausanne. Le Service des sports n'utilisera pas tout le montant accordé avant la fin de l'exercice sous revue.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3810.365	Subventions à des institutions	CHF 5'405'900.-	CHF 0.-	CHF 1'000'000.-

Participation lausannoise à l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Lausanne 2020

Dans le cadre de ses séances ordinaires, le Comité exécutif des JOJ Lausanne 2020 (Excom) examine de manière régulière la situation budgétaire concernant la manifestation. Lors de ces analyses, il est apparu que si les dépenses correspondent aux engagements prévus lors du dépôt du dossier de candidature, tel n'est pas le cas des recettes.

Le dossier de candidature prévoyait des recettes de billetterie (CHF 0.4 million), des contributions des communes hôtes (CHF 0.9 million) et du sponsoring (CHF 5 millions). Ces objectifs de recettes ont été abandonnés, pour les deux premiers postes, et réduits à un million concernant le sponsoring.

En effet, d'une part il est prévu que les compétitions soient gratuites pour tous, afin de permettre la présence du plus grand nombre de spectateurs dans les stades et les lieux de manifestation et, d'autre part, il s'avère difficile d'obtenir des contributions de la part des communes hôtes, compte tenu des frais déjà assumés par ailleurs par ces dernières.

La principale variation résulte des revenus attendus du sponsoring (-CHF 4 millions). Cette dernière doit notamment être mise en relation avec la nature de la manifestation, qui est destinée à des jeunes et qui implique dès lors des retours nettement moins porteurs en termes de sponsoring, ainsi qu'en raison des règles d'agrément des sponsors olympiques. Pour cette raison, une demande de financement substantielle a été sollicitée par l'Excom auprès du CIO.

En parallèle et afin d'assurer le bon déroulement des JOJ, l'Excom a également sollicité une contribution de respectivement un million à l'Etat de Vaud et à la Ville de Lausanne. Enfin, une contribution de CHF 0.8 million a été sollicitée auprès de Swiss Olympic.

A ce jour, l'ensemble des acteurs ont accepté leurs contributions respectives.

Afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation, et par symétrie d'effort avec les autres partenaires, il est proposé, par l'intermédiaire de la présente demande, d'honorer notre part de financement.

La Municipalité l'avait d'ailleurs anticipé en prévoyant une provision aux comptes 2017. Le crédit supplémentaire n'aura donc aucun impact sur les comptes 2019.

Si l'organisation des jeux se solde par un bénéfice, le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et le CIO seront remboursés en fonction de leurs apports évoqués ci-dessus. Un point de situation circonstancié sera réalisé à l'attention du Conseil communal une fois la manifestation réalisée et les comptes finaux connus.

Voir aussi sous 6900 « Service des finances ».

392 Service social Lausanne - CSR

3922 Unités prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3922.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 82'800.-	CHF 0.-	CHF -47'000.-
3922.318	Autres prestations de tiers	CHF 648'900.-	CHF 0.-	CHF 47'000.-

Projet d'aménagement de locaux pour la création d'une réception centralisée à des fins sécuritaires dans le bâtiment sis place Chauderon 4

Le point le plus critique relevé par le rapport d'audit de sûreté du bâtiment sis Chauderon 4 fait référence à l'absence de contrôle de flux de visiteurs dans le bâtiment. Toute personne peut y entrer et y circuler librement. Afin d'y remédier, l'audit recommande la création d'une réception centralisée au rez-de-chaussée du bâtiment.

Afin de pouvoir financer l'avant-projet, le projet d'ouvrage, les demandes d'autorisation ainsi que les appels d'offre, le Service social propose de compenser le montant de CHF 47'000.- par une diminution du budget prévu pour l'achat de mobilier destiné à l'immeuble sis César-Roux 16 (le mobilier du Guesthouse sera utilisé à cet effet).

Une demande de financement a par ailleurs déjà été adressée au Canton (DGCS).

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		4100 Secrétariat général et cadastre	4510 Service des parcs et domaines	4900 Service du logement et des gerances	4910 Service d'organisation et d'informatique	
NATURE	301 Traitements	-80'500	-52'300	232'100	204'800	304'100
	303 Cotisations aux assurances sociales	-7'400	-4'600	21'300	17'700	27'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions	-11'700	-8'500	30'000	26'300	36'100
	309 Autres charges de personnel				1'400	1'400
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				1'300	1'300
	312 Eau, énergie et chauffage			2'500		2'500
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				-218'000	-218'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation			8'500	268'000	276'500
	317 Déplacements, débours, dédomm.	-700				-700
	318 Autres prestations de tiers		49'100	70'000	741'300	860'400
	Total des charges	-100'300	-16'300	364'400	1'042'800	1'290'600
	434 Redevances et prestations facturées			-45'000	-703'500	-748'500
	436 Dédommagements de tiers		-9'500	-98'400		-107'900
	451 Participation du Canton aux charges			-70'000		-70'000
	490 Imputations internes			-11'000		-11'000
Total des revenus	0	-9'500	-224'400	-703'500	-937'400	
TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	-100'300	-25'800	140'000	339'300	353'200	
	Page du préavis	page 17	page 17	page 17	page 19	

4100 Secrétariat général et cadastre

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
4100.301	Traitements	CHF	6'421'300.-	CHF	0.-	CHF -80'500.-
4100.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	588'800.-	CHF	0.-	CHF -7'400.-
4100.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	897'900.-	CHF	0.-	CHF -11'700.-
4100.317	Déplacements, débours, dédomm.	CHF	17'000.-	CHF	0.-	CHF -700.-

Voir détail sous la rubrique 1103 « Secrétariat municipal », demande « Transferts de 1 ept du Secrétariat général et cadastre de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (SGLEA-C) et de 1 ept du Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de l'économie (SGSE) au Secrétariat municipal (SMUN) ».

4510 Service des parcs et domaines

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
4510.301	Traitements	CHF	27'161'500.-	CHF	0.-	CHF -52'300.-
4510.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	2'479'800.-	CHF	0.-	CHF -4'600.-
4510.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	3'637'900.-	CHF	0.-	CHF -8'500.-
4510.318	Autres prestations de tiers	CHF	2'202'100.-	CHF	0.-	CHF 65'400.-

Remplacement d'un collaborateur suite à un congé sabbatique

Un collaborateur de l'Unité forêts bénéficie d'un congé non payé de juin à décembre 2019 avant son départ en retraite anticipée.

Cette demande, qui couvre la période précitée, est présentée afin de maintenir la capacité de main-d'œuvre durant le congé par la mise à disposition de personnel d'une entreprise tierce, jusqu'à concurrence du montant du salaire dudit collaborateur (engagement franc pour franc).

De part des difficultés à trouver un·e auxiliaire correspondant au profil recherché, il est préférable de faire appel à une société externe qui nous fournira la personne adéquate, en termes de compétences et d'expérience.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
4510.318	Autres prestations de tiers	CHF	2'202'100.-	CHF	0.-	CHF -16'300.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Demande de nouveaux outils informatiques et logiciels ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
4510.436	Dédommagements de tiers	CHF	-206'000.-	CHF	0.-	CHF -9'500.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 4510 « Service des parcs et domaines », demande « Remplacement d'un agrégat de tonte accidenté ».

4900 Service du logement et des gérances

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
4900.301	Traitements	CHF	9'916'000.-	CHF	0.-	CHF 232'100.-
4900.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	900'700.-	CHF	0.-	CHF 21'300.-
4900.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	1'240'000.-	CHF	0.-	CHF 30'000.-
4900.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-5'410'100.-	CHF	0.-	CHF -45'000.-
4900.436	Dédommagement de tiers	CHF	-76'000.-	CHF	0.-	CHF -98'400.-

Remplacement absences de longue durée – Besoins en auxiliaires

Afin d'assurer ses différentes missions et la bonne marche du service, le Service du logement et des gérances (SLG) a été dans l'obligation de procéder à l'engagement de personnel sous contrat d'auxiliaire pour pallier les vacances de postes engendrées par les absences de longue durée maladie d'une dizaine de collaborateurs du service ainsi que deux congés maternité depuis le début de l'année.

La présente demande couvre l'engagement de deux auxiliaires pour le remplacement de deux collaboratrices en congé maternité totalisant six mois. Une recette concomitante, d'environ CHF 16'000.-, sera enregistrée en 2019 sous la rubrique 4900.436 « Dédommagements de tiers », au titre des allocations pour perte de gain versées par la Caisse de compensation. Le service bénéficiera également en 2019 d'une allocation de formation d'un apprenti « adulte » s'élevant à CHF 30'400.- (rubrique 4900.436).

Le SLG a par ailleurs dû recourir à l'engagement d'un auxiliaire pour la gestion des paiements et de la trésorerie de la Caisse de pensions du personnel communal, dont la charge salariale est compensée par une rétrocession de 80% de son traitement par le Services des finances (SFIN) et le SGLEA-C qui avaient la charge de ces activités précédemment. Ce qui représente une rétrocession de CHF 52'000.- (rubrique 4900.436).

Le service a en outre dû engager plusieurs auxiliaires pour la mise en valeur et la gestion des nouveaux immeubles propriétés de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL) aux chemins des Falaises et de Bérée. Les honoraires de gestion liés à cette prestation feront l'objet d'une facturation à la SILL à hauteur de CHF 45'000.- (rubrique 4900.434).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4900.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 4'718'100.-	CHF 0.-	CHF 2'500.-
4900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 12'991'700.-	CHF 0.-	CHF 8'500.-
4900.490	Imputations internes	CHF -43'316'700.-	CHF 0.-	CHF -11'000.-

Voir détail sous la rubrique 3000 « Secrétariat général », demande « Augmentation de la surface louée pour le Bureau lausannois des immigrés (BLI) dès le 2^e semestre 2019 ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4900.318	Autres prestations de tiers	CHF 1'348'100.-	CHF 0.-	CHF 70'000.-
4900.451	Participation du Canton aux charges	CHF -3'300.-	CHF 0.-	CHF -70'000.-

Objectif logement de la Ville de Lausanne

Dans le cadre de l'élaboration de l'objectif logement de la Ville de Lausanne, le SLG a mandaté une étude ayant pour but d'identifier les besoins, les objectifs et les enjeux afin de mettre en place une politique du logement et de l'habitat garantissant une qualité de logement et une qualité de vie de quartier.

La démarche est basée tout d'abord sur un portrait de la situation du marché résidentiel à Lausanne, puis sur une analyse prospective de celle-ci permettant d'anticiper les évolutions possibles. Enfin, une dernière phase permettra l'accompagnement dans la mise en place d'une stratégie communale de l'habitat. Cette étude d'un montant d'environ CHF 140'000.- est nécessaire afin de développer une production de logement réfléchi et adéquate.

Elle est financée pour moitié par le budget de fonctionnement courant du SLG et pour moitié par le Service des communes et du logement de l'Etat de Vaud.

4910 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4910.301	Traitements	CHF 10'925'500.-	CHF 0.-	CHF 204'800.-
4910.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 998'900.-	CHF 0.-	CHF 17'700.-
4910.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 1'580'000.-	CHF 0.-	CHF 26'300.-
4910.309	Autres charges de personnel	CHF 175'000.-	CHF 0.-	CHF 1'400.-
4910.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 120'700.-	CHF 0.-	CHF 1'300.-
4910.315	Entretien d'objets mobiliers et d'install.	CHF 716'900.-	CHF 0.-	CHF -218'000.-
4910.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 2'310'300.-	CHF 0.-	CHF 268'000.-
4910.318	Autres prestations de tiers	CHF 3'990'500.-	CHF 0.-	CHF 741'300.-
4910.434	Redevances et prestations facturées	CHF -4'459'900.-	CHF 0.-	CHF -703'500.-

Financement de prestations de service, de maintenance logiciel et de charges de personnel par réallocations budgétaires et nouvelles recettes

1. Maintenance logiciels divers

Réallocation de CHF 218'000.- du compte 4910.315 sous la rubrique 4910.316.

Le Service d'organisation et d'informatique (SOI) doit financer des droits d'utilisation et des licences annuelles non initialement prévus au budget 2019 (Nintex, NSX VMWare, anti-virus Cylance, Optimiso, MobaXterm, etc.).

Le solde disponible du compte 4910.315 permet ce transfert, du fait principalement d'acquisitions d'infrastructure (data domaine et NAS) à l'été 2018 réduisant fortement les impacts de maintenance sur 2019.

2. Support logiciel Lagaperl

Réallocation de CHF 50'000.- du compte 5800.318 sous la rubrique 4910.316.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ) et en particulier le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) ont demandé un support et de la maintenance complémentaires concernant le logiciel Lagaperl (solution principale de gestion des emplacements, devoirs accompagnés et plus largement des élèves en milieu scolaire). Cette demande complémentaire non prévue au budget du SOI fait l'objet d'un financement du SEP+S.

3. Hébergement et exploitation infrastructure SAP pour les Services industriels (SIL)

Nouvelle recette de CHF 476'800.- (hors TVA) du compte 4910.434 sous la rubrique 4910.318.

Fin 2018, le SOI a repris l'hébergement de l'infrastructure SAP pour les SIL en parallèle de l'implémentation d'une nouvelle base de données SAP HANA qui a fait l'objet d'une adjudication adoptée le 20 décembre 2018. Dès lors, le financement de cet hébergement et de l'exploitation associée s'opère à travers une nouvelle recette via une facturation annuelle de CHF 476'800.- (hors TVA) auprès des SIL.

4. Prestations du centre de services pour les SIL

Nouvelle recette de CHF 97'200.- (hors TVA) du compte 4910.434 sous la rubrique 4910.318.

L'activité du centre de services des SIL a été reprise par le SOI. La convention signée entre les deux services le 26 novembre 2018 prévoit le financement, par les SIL, d'une ressource externe sur l'année 2019.

5. Prestations du centre de services pour le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Réallocation de CHF 22'800.- du compte 5900.318 sous la rubrique 4910.318.

L'activité du centre de services du SAJE est reprise par le SOI à compter du 1^{er} septembre 2019. La réallocation budgétaire porte sur les quatre derniers mois de 2019 à hauteur d'une demi ressource.

6. Prestations de mise en place et d'exploitation de l'informatique du Centre Sportif Malley (CSM)

Nouvelle recette de CHF 338'600.- du compte 4910.434 sous la rubrique 4910.318.

Le SOI contribue fortement à la mise en place de l'informatique du CSM ainsi qu'à l'exploitation et au support de cette installation (réseau Recolte, téléphonie fixe et mobile, bureautique, vidéo surveillance, GED, etc.). La convention signée le 19 mars 2019 prévoit une facturation annuelle des prestations du SOI.

7. Hébergement et exploitation de la télécirculation pour le Service des routes et de la mobilité (RM)

Réallocation de CHF 15'000.- du compte 6920.315 sous la rubrique 4910.318.

Le SOI a repris l'activité d'hébergement et d'exploitation de la solution de télécirculation qui était précédemment externalisée par RM. L'accord de financement entre les deux parties a été finalisé le 26 juillet 2019.

8. Adaptation du budget des prestations facturées par le SOI aux SIL en 2019

Baisse de revenu de CHF 209'100.- (hors TVA) du compte 4910.434 et des charges liées sous la rubrique 4910.318.

A l'élaboration du budget 2019 les prestations réalisées par le SOI en faveur des SIL ont été évaluées à CHF 2'617'600.- (hors TVA). Après revue de l'inventaire du parc informatique des SIL, le montant des prestations s'élève en 2019 à CHF 2'408'500.- (hors TVA) soit une diminution de revenu de CHF 209'100.- impactant d'autant le budget de charge sous rubrique 4910.318.

9. Transfert d'ept pour la reprise par le SOI de l'activité de centre de services

Dans le cadre de la reprise de l'activité de centre de services, les ept ci-dessous sont alloués au SOI (rubriques 4910.301, 4910.303 et 4910.304) :

- EJK : 0.8 ept dès le 1^{er} février 2019, rubriques 5010.301, 303 et 304 (CHF 94'200.-) ;
- SIL : 2.0 ept dès le 1^{er} mai 2019, rubriques 72560.301, 303, 304 et 72520.309 (CHF 157'300.-).

Les montants associés de traitements, charges sociales et caisse de pensions sont transférés des services concernés vers le SOI.

Voir aussi sous 5010 « Administration du service et institutions subventionnées », 5800 « Ecoles primaires et secondaires », 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », 6920 « Service des routes et de la mobilité » et 7250 « Services partagés ».

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		5010 Administration du service et institutions subventionnées	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées	
NATURE	301 Traitements	-76'600				-76'600
	303 Cotisations aux assurances sociales	-6'600				-6'600
	304 Cotisations à la caisse de pensions	-11'000				-11'000
	312 Eau, énergie et chauffage			9'600	3'000	12'600
	314 Entretien des biens immobiliers		247'200			247'200
	316 Loyers et redevances d'utilisation			64'000	45'000	109'000
	318 Autres prestations de tiers		-50'000	-22'800	-48'000	-120'800
	Total des charges	-94'200	197'200	50'800	0	153'800
	451 Participation du Canton aux charges			-73'600		-73'600
	480 Prélèvements sur les réserves		-247'200			-247'200
	Total des revenus	0	-247'200	-73'600	0	-320'800
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	-94'200	-50'000	-22'800	0	-167'000	
Page du préavis	page 21	page 22	page 22	page 23		

501 Secrétariat général

5010 Administration du service et institutions subventionnées

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5010.301 Traitements	CHF 4'337'600.-	CHF 0.-	CHF -76'600.-
5010.303 Cotisations aux assurances sociales	CHF 395'600.-	CHF 0.-	CHF -6'600.-
5010.304 Cotisations à la caisse de pensions	CHF 564'400.-	CHF 0.-	CHF -11'000.-

Voir détail sous la rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de prestations de service, de maintenance logiciel et de charges de personnel par réallocations budgétaires et nouvelles recettes ».

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	3'292'000.-	CHF	0.-	CHF 247'200.-
5800.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-1'388'000.-	CHF	0.-	CHF -247'200.-

Travaux d'entretien durable des bâtiments scolaires prélevés sur le Fonds pour les bâtiments scolaires

En acceptant les comptes 2016 dans le courant du printemps 2017, le Conseil communal validait l'attribution d'un montant de CHF 2 millions sur le Fonds pour les bâtiments scolaires. Suite à cette décision, le Service des écoles primaires et secondaires a entrepris, en 2017 et 2018, une série de travaux.

Au budget 2019, des dépenses à hauteur de CHF 433'000.- sont déjà prévues et financées par le biais dudit Fonds. Cependant, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour un montant de CHF 247'233.- qui seront compensés également par ce Fonds. Ils concernent en particulier la rénovation des sanitaires sur plusieurs sites scolaires.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
5800.318	Autres prestations de tiers	CHF	3'906'300.-	CHF	0.-	CHF -50'000.-

Voir détail sous la rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de prestations de service, de maintenance logiciel et de charges de personnel par réallocations budgétaires et nouvelles recettes ».

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
5900.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	315'500.-	CHF	0.-	CHF 9'600.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	2'812'900.-	CHF	14'500.-	CHF 64'000.-
5900.451	Participation du Canton aux charges	CHF	-13'107'900.-	CHF	0.-	CHF -73'600.-

Charges locatives de l'APEMS des Falaises

L'APEMS des Falaises de 72 places ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2019-2020 en lien avec le préavis N° 2016/36 « Projet de construction de 3 bâtiments, comprenant 194 logements, une crèche, des surfaces d'activité et un parking souterrain de 127 places, sis avenue de la Sallaz 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15 et chemin des Falaises 2 et 4 (...) ». Il a été accepté par votre Conseil le 4 octobre 2016, avec un amendement qui contenait une 12^e conclusion : « afin d'élargir l'offre en places de garderie, d'augmenter de manière significative le nombre de places prévues par le projet ».

Initialement, il était prévu que l'APEMS des Diablerets déménage aux Falaises, libérant ainsi des surfaces qui, après travaux, permettraient d'agrandir, en partenariat avec le CHUV, le centre de vie enfantine des Diablerets. Le partenaire CHUV ayant dans un premier temps renoncé à s'engager dans le projet de développement, il s'en suit que pour les deux prochaines années scolaires, le Service d'accueil de jour de l'enfance exploitera l'APEMS des Falaises tout en conservant l'APEMS des Diablerets avec 60 places au maximum. En revanche, l'antenne de St-Etienne de 48 places fermera définitivement suite à la résiliation du bail à loyer. L'augmentation nette de 24 places ainsi offertes dans le secteur Sallaz est la bienvenue, considérant la pression démographique des écoliers dans ce secteur et l'ouverture en 2020 du bâtiment scolaire et de l'APEMS de Riant-Pré.

Pour l'année 2019, les charges locatives de l'APEMS des Falaises n'ont pas été budgétisées, considérant qu'elles seraient couvertes par un transfert de charges de l'APEMS des Diablerets. Par conséquent, un crédit supplémentaire de CHF 73'600.- pour les loyers de juillet-décembre 2019 de l'APEMS des Falaises est sollicité. La charge supplémentaire est entièrement compensée par les recettes d'aide au démarrage de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF 4'270'100.-	CHF -5'800.-	CHF -22'800.-

Voir détail sous la rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de prestations de service, de maintenance logiciel et de charges de personnel par réallocations budgétaires et nouvelles recettes ».

5901 Institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5901.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 96'100.-	CHF 0.-	CHF 3'000.-
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'123'800.-	CHF 0.-	CHF 45'000.-
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 29'479'000.-	CHF 0.-	CHF -48'000.-

Prise en charge du bail à loyer du CVE Bérée par le Service d'accueil de jour de l'enfance

Le Centre de vie enfantine (CVE) Bérée est une structure privée subventionnée gérée par la Fondation Crèche de Lausanne. Elle ouvre ses portes à fin août. Le bail à loyer, d'une durée de 25 ans est pris en charge directement par le SAJE au titre de subvention en nature. La subvention au CVE Bérée, telle que budgétisée, inclut cependant le loyer et les charges locatives. L'objet du présent crédit supplémentaire consiste donc à transférer ces derniers pour la période de septembre à décembre 2019, d'un montant de CHF 48'000.-, de la subvention budgétisée pour l'imputer aux comptes des charges locatives et de loyer, acquittés directement par le SAJE.

6. FINANCES ET MOBILITE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		6900 Service des finances	6920 Service des routes et de la mobilité	6932 Gestion des déchets urbains	
NATURE	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		-15'000		-15'000
	Total des charges	0	-15'000	0	-15'000
	434 Redevances et prestations facturées			-32'700	-32'700
	439 Autres recettes	-1'000'000			-1'000'000
	Total des revenus	-1'000'000	0	-32'700	-1'032'700
	TOTAL FINANCES ET MOBILITE	-1'000'000	-15'000	-32'700	-1'047'700
Page du préavis		page 24	page 24	page 24	

6900 Service des finances

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6900.439	Autres recettes	CHF -127'000.-	CHF 0.-	CHF -1'000'000.-

Voir détail sous la rubrique 3810 « Service des sports », demande « Participation lausannoise à l'organisation des JOJ Lausanne 2020 ».

6920 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6920.315	Entretien d'objets mobiliers et d'install.	CHF 1'036'000.-	CHF 0.-	CHF -15'000.-

Voir détail sous la rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de prestations de service, de maintenance logiciel et de charges de personnel par réallocations budgétaires et nouvelles recettes ».

693 Service de la propreté urbaine**6932 Gestion des déchets urbains**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6932.434	Redevances et prestations facturées	CHF -22'608'300.-	CHF 0.-	CHF -32'700.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6932 « Gestion des déchets urbains », demande « Acquisition de trois systèmes de pesée embarquée pour des camions de collecte des déchets ».

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE
		7230 Productions	7250 Services partagés	
NATURE	301 Traitements		-128'200	-128'200
	303 Cotisations aux assurances sociales		-11'100	-11'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions		-15'300	-15'300
	309 Autres charges de personnel		-2'700	-2'700
	318 Autres prestations de tiers	130'000		130'000
	380 Attributions aux réserves	-130'000		-130'000
	Total des charges	0	-157'300	-157'300
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		0	-157'300	-157'300
Page du préavis		page 25	page 25	

7230 Service Production

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7230.318	Autres prestations de tiers	CHF 1'095'900.-	CHF 0.-	CHF 130'000.-
7230.380	Attributions aux réserves	CHF 189'900.-	CHF 0.-	CHF -130'000.-

Demande de personnel externe pour renforcer les ressources de la Division éclairage public

Le Service production est contraint de renforcer les équipes de terrain de la Division éclairage public, par un prêt de personnel de deux monteurs CFC électriciens bénéficiant des compétences et connaissances dans le domaine de l'éclairage public, afin d'assurer les tâches de réalisation.

En plus des travaux et de l'entretien usuel, d'importants chantiers seront mis en place à Lausanne et dans les communes avoisinantes.

Les chantiers prévus selon la planification ne peuvent pas être repoussés, car le service est tributaire des mandats confiés par les clients et de la coordination des chantiers de la Ville de Lausanne.

Dans le cadre du remplacement des luminaires suspendus, le service est tenu par le délai butoir de réalisation à fin 2020, afin d'atteindre les économies d'énergies fixées selon la convention d'objectif établie avec le Canton et d'obtenir la subvention prokilowatt de CHF 345'000.-.

Cette demande sera compensée par une diminution de l'attribution au Fonds de péréquation pour l'éclairage public.

7250 Services partagés

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7250.301	Traitements	CHF 6'350'900.-	CHF 0.-	CHF -128'200.-
7250.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 587'000.-	CHF 0.-	CHF -11'100.-
7250.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 872'400.-	CHF 0.-	CHF -15'300.-
7250.309	Autres charges de personnel	CHF 605'800.-	CHF 0.-	CHF -2'700.-

Voir détail sous la rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de prestations de service, de maintenance logiciel et de charges de personnel par réallocations budgétaires et nouvelles recettes ».

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

	DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE	
	Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services Industriels		Multidirections
Véhicules, machines et matériel		39'100		95'500		108'000		186'700	429'300
Véhicules, machines et matériel - Recettes								-186'700	-186'700
TOTAL	0	39'100	0	95'500	0	108'000	0	0	242'600
	page	page 26	page	page 26	page	page 28	page	page 28	

2. SECURITE ET ECONOMIE

2410 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2410.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 820'900.-	CHF 0.-	CHF 24'100.-

Remplacement du local de chantier de la signalisation routière

L'unité responsable de la signalisation routière du Corps de police dispose d'un terrain pour entreposer et entretenir le matériel nécessaire, notamment pour baliser les voies de circulation lors de diverses manifestations. Un container est déposé sur ce terrain, servant d'atelier et d'abri pour le personnel. Cette installation est vétuste, non chauffée et ne dispose pas de sanitaires, ce qui est contraire aux normes, le personnel passant parfois des journées de travail entières à cet endroit et étant appelé à utiliser des produits corrosifs et toxiques.

Il est prévu d'acquérir un container adapté à l'usage prévu et équipé de sanitaires ainsi que d'un chauffage par pompe à chaleur. Des travaux de génie civil sont également prévus, pour l'amenée d'eau et d'électricité ainsi que pour évacuer les eaux usées.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 2410 « Corps de police ».

250 Service de protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 427'000.-	CHF 0.-	CHF 15'000.-

Remplacement du lave-vaisselle du restaurant du Centre de formation de La Rama

Le lave-vaisselle du Centre de formation de La Rama (CFR) a été l'objet d'une panne le 23 mai 2019. Le coût des réparations s'élèverait à plus de CHF 4'500.- ce qui, pour un appareil datant de 2001, s'avère trop onéreux. De plus, dite réparation n'offrirait aucune garantie quant à une utilisation à long terme de l'appareil. Le restaurant du CFR ne pouvant se passer de cet appareil, il est proposé de le remplacer sans délai, raison pour laquelle un crédit supplémentaire s'avère indispensable afin de permettre son financement.

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

4510 Service des parcs et domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4510.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'370'000.-	CHF 40'000.-	CHF 30'000.-
4510.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'370'000.-	CHF 40'000.-	CHF -20'500.-

Remplacement d'un agrégat de tonte accidenté

Le Service des parcs et domaines (SPADOM), pour réaliser les travaux de tonte sur les surfaces sportives, dispose depuis 2011 d'un agrégat frontal porté sur le relevage avant d'un porte-outils spécifique.

Cet agrégat a subi des dégâts majeurs à la suite d'un choc contre un élément en béton. Cet accident est survenu le 25 avril 2019 sur les terrains de sport de Chavannes-près-Renens.

En l'absence dudit agrégat, le SPADOM doit réaliser les tâches de tonte avec du matériel sous-dimensionné, ce qui engendre une augmentation des heures effectuées par les collaborateurs. En outre, son coût de réparation est prohibitif et sans garantie d'une qualité de coupe exigée pour les zones sportives.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire concerne le remplacement de cet agrégat compte tenu des motifs exposés ci-dessus.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 4510 « Service des parcs et domaines ».

4910 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4910.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'656'500.-	CHF 10'200.-	CHF 69'700.-

Remplacement des ordinateurs de la Police judiciaire

Le travail d'enquête mené par les inspectrices et inspecteurs de la Police judiciaire est de plus en plus dépendant de moyens techniques. Ces collaboratrices et collaborateurs utilisent ainsi leur ordinateur de manière quotidienne et intensive. La tendance étant à l'interopérabilité des différents corps de police, les solutions apportées, notamment informatiques, sont imposées par le Canton, voire la Confédération.

Depuis peu, la Confédération a migré l'accès à certains programmes sur un portail accessible uniquement au moyen d'une clé cryptée. Le nouveau mode d'accès à ces programmes présente des incompatibilités lorsqu'un appareil non connecté au réseau « Récolte » de la Ville est utilisé, ce qui est fortement susceptible d'être préjudiciable aux enquêtes et recherches de personnes disparues.

La solution consiste à doter les enquêtrices et enquêteurs de la Police judiciaire d'ordinateurs portables en lieu et place de stations fixes.

Le programme de changement du parc informatique de la Ville étant sur le point d'être déployé au Corps de police (préavis N° 2017/10 « Optimisation et rationalisation des accès au système d'information – ORASI »), l'opportunité se présente d'acquérir un lot important d'appareils à un prix plus intéressant et d'éviter ainsi des recherches de solution laborieuses et peu satisfaisantes au coup par coup.

Le différentiel de coût entre un ordinateur portable avec « docking station » et un poste fixe est de CHF 840.- TTC. Il s'agit de prévoir l'équipement de 83 collaboratrices et collaborateurs.

Une partie des appareils pourra être acquise via le préavis précité, jusqu'à concurrence du montant prévu pour des stations fixes, le solde étant financé par le budget des autorisations d'achat informatiques.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 2410 « Corps de police ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4910.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'656'500.-	CHF 10'200.-	CHF 16'300.-

Demande de nouveaux outils informatiques et logiciels

Afin de pouvoir répondre de manière efficiente aux besoins du service en matière de communication et de mobilité et afin de pourvoir aux besoins des cadres concernés, il est nécessaire pour le service d'acquérir cinq portables.

De plus, ces achats permettront des économies en matière d'impressions papier. En effet, les personnes travaillant avec des portables ont tout à disposition et n'ont plus à imprimer un nombre important de dossiers.

Cette demande concerne également l'acquisition d'un ordinateur fixe avec, outre les applications usuelles, les applications de dessin pour un nouvel architecte paysagiste du Bureau espace public et paysage (BEPP) arrivé en janvier 2019.

6. FINANCES ET MOBILITE

693 Service de la propreté urbaine

6932 Gestion des déchets urbains

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6932.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 916'500.-	CHF 27'100.-	CHF 108'000.-

Acquisition de trois systèmes de pesée embarquée pour des camions de collecte des déchets

Le parc des véhicules affectés à la collecte des déchets comprend 27 unités. Vingt-deux d'entre elles sont équipées d'un système de pesée embarquée « dynamique » permettant une traçabilité des fractions collectées (type de déchet et poids), puis la facturation automatique qui en découle (taxe au poids – conteneurs pucés). Deux véhicules sont actuellement en construction et seront livrés en 2019 également équipés. Au final, restent trois véhicules à équiper pour permettre une exploitation attendue, notamment en lien avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la nouvelle édition de la loi sur les déchets (OLED), qui prévoit notamment une gestion commerciale (taxe au poids au lieu de taxe de base) pour toutes les entreprises et sociétés lausannoises ayant plus de 250 ept au niveau Suisse. Il est donc impératif d'équiper rapidement l'intégralité des véhicules de collecte afin de se mettre en conformité avec les nouvelles contraintes en matière de pesage embarqué des déchets.

Il convient enfin de relever que l'équipement des trois véhicules permettra le pesage des conteneurs pucés (taxe au poids) et générera des recettes supplémentaires pérennes correspondant à CHF 32'700.- par an pour les trois camions, recettes non prévues dans le budget. Ainsi, cette dépense sera compensée après trois ans.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 6932 « Gestion des déchets urbains ».

8. MULTIDIRECTIONS

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
110.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 28'000.-	CHF 0.-	CHF 13'200.-
110.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -13'200.-
2910.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 444'900.-	CHF 0.-	CHF 44'300.-
2910.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -44'300.-
4510.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'370'000.-	CHF 40'000.-	CHF 36'500.-
4510.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -36'500.-
6920.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 945'000.-	CHF 0.-	CHF 9'600.-
6920.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -9'600.-
6932.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 916'500.-	CHF 27'100.-	CHF 26'900.-
6932.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -26'900.-
6933.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'059'500.-	CHF 0.-	CHF 35'600.-
6933.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -35'600.-
72.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 365'100.-	CHF 41'100.-	CHF 20'600.-
72.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -20'600.-

Prise en charge par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules propres aux autorisations d'achats 2019

Le Service achat et logistique Ville (SALV) est chargé d'acquérir les véhicules légers pour l'administration communale. Dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/38 « Politique communale en matière d'achat de véhicules » du 10 juillet 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1 million, par le biais du FEE, pour financer les surcoûts liés à l'acquisition de véhicules à la motorisation exemplaire par rapport à un véhicule équivalent à essence.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire porte sur le surcoût de CHF 186'700.- généré par la différence entre les véhicules prévus initialement aux autorisations d'achats 2019 pour un montant de CHF 238'000.- et les véhicules propres qui seront acquis en remplacement (CHF 382'900.-). De même et suite à l'acceptation du FEE de financer les bornes électriques pour recharger les véhicules, 11 bornes sont aussi incluses dans la présente demande (CHF 41'800.-). Le détail de l'achat se présente comme suit :

1103 Secrétariat municipal : un véhicule électrique pour CHF 37'400.- + une borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu d'un véhicule prévu aux autorisations d'achats du Secrétariat municipal pour un montant de CHF 28'000.- => écart + CHF 13'200.- financé par le FEE ;

2910 Service de l'eau : deux véhicules électriques pour CHF 74'700.- + deux bornes de recharge pour CHF 7'600.- au lieu de deux véhicules prévus aux autorisations d'achats du Service de l'eau pour un montant de CHF 38'000.- => écart + CHF 44'300.- financé par le FEE ;

4510 Service des parcs et domaines : deux véhicules électriques pour CHF 67'100.- + trois bornes de recharge pour CHF 11'400.- au lieu de deux véhicules prévus aux autorisations d'achats pour le Service des parcs et domaines pour un montant de CHF 42'000.- => écart + CHF 36'500.- financé par le FEE ;

6920 Service des routes et de la mobilité : un véhicule électrique pour CHF 33'800.- + une borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu d'un véhicule prévu aux autorisations d'achats pour le Service des routes et de la mobilité pour un montant de CHF 28'000.- => écart + CHF 9'600.- financé par le FEE ;

6932 Service de la propreté urbaine : un véhicule électrique pour CHF 46'100.- + une borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu d'un véhicule prévu aux autorisations d'achats pour le Service de la propreté urbaine pour un montant de CHF 23'000.- => écart + CHF 26'900.- financé par le FEE ;

6933 Service de la propreté urbaine ; deux véhicules électriques pour CHF 88'000.- + deux bornes de recharge pour CHF 7'600.- au lieu de deux véhicules prévus aux autorisations d'achats pour le Service de la propreté urbaine pour un montant de CHF 60'000.- => écart + CHF 35'600.- financé par le FEE ;

72 Services industriels : un véhicule électrique pour CHF 35'800.- + une borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu d'un véhicule prévu aux autorisations d'achats des Services industriels pour un montant de CHF 19'000.- => écart + CHF 20'600.- financé par le FEE.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Néant.

* * *

3. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2019 / 43 de la Municipalité, du 24 octobre 2019 ;

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2019, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
A. Budget de fonctionnement	CHF	CHF	CHF
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>3'348'100.00</u>	<u>-3'216'600.00</u>	<u>131'500.00</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 25 du préavis)	<u>429'300.00</u>	<u>-186'700.00</u>	<u>242'600.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires (détail en page 29 du préavis)	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter